

**ARRÊTÉ N° 2024-2025-17 PORTANT RECEVABILITÉ DES CANDIDATURES
ET COMPOSITION DES LISTES DE CANDIDATS
POUR LE RENOUVELLEMENT PARTIEL DES REPRÉSENTANTS DES PERSONNELS DANS LES
COLLÈGES 2 ET 3 SECTEUR SANTÉ DE LA COMMISSION DE LA RECHERCHE DU CONSEIL
ACADÉMIQUE DE L'UNIVERSITÉ DE LA RÉUNION**

—
Scrutins des Personnels du 15 avril 2025

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ DE LA RÉUNION

Vu le Code de l'éducation, notamment ses articles L. 712-2 à L. 712-6, L. 719-1 et L. 719-2 ainsi que les articles D. 719-1 à D. 719-40 ;

Vu les Statuts de l'Université de La Réunion ;

Vu l'arrêté rectoral n°DSM5/124 du 19 novembre 2024 instituant une commission de contrôle des opérations électorales (CCOE) de l'Université de La Réunion ;

Vu l'arrêté n°2024-2025-15 portant organisation des élections et convocation des électeurs pour le renouvellement partiel des représentants des personnels de la Commission de la recherche du conseil académique de l'Université de La Réunion : collèges 2 et 3 – secteur Santé ;

Vu l'arrêté n°2024-2025-16 portant rectification d'une erreur matérielle contenue dans l'arrêté n°2024-2025-15 portant organisation des élections et convocation des électeurs pour le renouvellement partiel des représentants des personnels de la Commission de la recherche du conseil académique de l'Université de La Réunion : collèges 2 et 3 – secteur Santé ;

Vu l'arrêté n°2024-2025-11 en date du 13 décembre 2024 portant proclamation des résultats des élections pour le renouvellement des représentants des personnels à la commission de la recherche (CR) du conseil académique (CAC) de l'Université de La Réunion ;

Vu l'information du Comité électoral consultatif en date du 4 avril 2025 ;

Vu l'ensemble des dépôts de candidatures ;

Vu l'ensemble des documents électoraux et pièces produites ;

Vu le procès-verbal de tirage au sort de l'ordre d'affichage des listes de candidatures en date du 4 avril 2025 ;

ARRÊTE :

Article 1 - Objet :

Le présent arrêté a pour objet de déclarer la recevabilité des candidatures reçues dans les délais impartis et remplissant les conditions réglementaires fixées, notamment dans le Code de l'éducation, pour les scrutins du 15 avril 2025, en vue de l'élection des représentants des personnels à la Commission de la recherche (CR) du Conseil académique (CAC), concernant les collèges 2 et 3 – secteur Santé.

Les listes de candidatures recevables sont présentées conformément au tirage au sort réalisé lors de la séance du Comité électoral consultatif du 4 avril 2025.

Article 2 – Liste des candidatures recevables pour les élections à la CR, collège 2°, secteur Santé :

Sont déclarées recevables les listes de candidatures suivantes, en vue de l'élection des représentants des personnels du collège 2° de la CR, secteur Santé :

Secteur de formation	LISTES DE CANDIDATURES RECEVABLES	
	AVENIR	Réunion Université Nouvelle - RUN
Secteur 4 SANTÉ	M. BOURANE Steeve	M. SELAMBAROM Jimmy

Article 3 – Liste des candidatures recevables pour les élections à la CR, collège 3°, secteur Santé :

Sont déclarées recevables les listes de candidatures suivantes, en vue de l'élection des représentants des personnels du collège 3° de la CR, secteur Santé :

Secteur de formation	LISTES DE CANDIDATURES RECEVABLES	
	AVENIR	Réunion Université Nouvelle - RUN
Secteur 4 SANTÉ	M. AH-PINE Franck	M. NATIVEL Brice

Article 4 – Exécution et mesures de publicité

La Direction générale des services de l'Université est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera porté à la connaissance des intéressés par voie d'affichage et sur le site intranet et internet de l'université.

Fait à Saint-Denis, le 07 avril 2025

Le Président de l'Université de La Réunion

signé

Pr. Jean-François HOARAU